



PROCÈS-VERBAL N°28

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : vendredi 14 mars 2025

Présent(s) : Jean Marc DENIS

Patrick ALEXANDRE

Jan Claude ORTUNO

Mickael MAETZ

Mahé DJELLAL

Arezki HAMZA

Excusé(s) :

Assistent :

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

ST GERMAIN LES CORBEIL - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 915530103

Cette installation sportive était classée en niveau T6 Stabilisé jusqu'au 16/12/2024.

Installation visitée par M. BOISNOIR et GAUVIN, membres de la C.D.T.I.S. District de l'Essone, le 11/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T6 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport CRTIS

La CRTIS propose un classement en niveau T6 Stabilisé jusqu'au 14/03/2035

1.4 Avis préalable

BURES SUR YVETTE - STADE DE LA GUYONNERIE - NNI 911220201

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un niveau T5 pour le remplacement de son terrain stabilisé par un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire
- Lettre d'intention de réalisation de travaux
- Plan de l'aire de Jeu
- Plan des vestiaires

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

- Il est rappelé que l'article 3.1.5 du règlement fédéral recommande une forme en toit à 4 pans de manière à permettre une hauteur constante sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but. Dans le cas présent, il conviendra donc à minima de créer une zone plane au niveau du but afin de satisfaire cette exigence, tout en respectant les pentes réglementaires.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;
- Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points.
- Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.
- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.
- Dans le cas d'une demande FAFA il est précisé que les terrains en gazon synthétique à charge élastomère ne sont pas éligibles.

La Commission recommande :

- En cas de granulats de charge d'origine organique, la mise en œuvre d'un dispositif de rétention de ces granulats en périphérie,
- De procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant le cas échéant les tests des granulats élastomères pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et en tenir informés les utilisateurs (affichage du Procès-Verbal au bord du terrain par exemple).

Concernant les zones de sécurité, il est rappelé que leurs largeurs minimum de 2,50 m se mesurent entre l'extérieur de la ligne de touche et le poteau fixe du but A8

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cette installation en niveau T6 SYN

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

GENNEVILLIERS - STADE LOUIS BOURY - NNI 920360301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 01/02/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. du District des Hauts de Seine, le 21/02/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 07/02/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 304 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.33 (min 0.5 pour E5)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.45 (min 0.6 pour E6)

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/03/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

NANTERRE - Stade Gabriel Péri N° 3 - NNI 920500103

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 24/10/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 26/02/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 06/11/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 191 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.62

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/03/2029.

- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

MITRY MORY - Complex Sportif Robert Marchand 2 - NNI 772940302

Cette installation n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 10/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial du 28/11/2024 et des documents transmis et/ou en possession de la Commission :

- Plan des Tribunes
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Tests insitu initiaux
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement initial de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 14/03/2035.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MITRY MORY - Complex Sportif Robert Marchand 2 - NNI 772940302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 10/03/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 293 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.62
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.84

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/03/2029

MONTEVRAIN - STADE OMNISPORTS - NNI 773070201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S., le 08/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E4 signée par le propriétaire le 07/02/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 466 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.76
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.87

Et vu l'avis préalable éclairage favorable de la CFTIS en date du 25/05/2023

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 14/03/2027.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

MONTEREAU FAULT YONNE - STADE JEAN BOUIN N°2 - NNI 773050202

L'éclairage de cette installation est classé niveau E7 jusqu'au 12/11/2028.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 05/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de changement de niveau en E5 signée par le propriétaire le 03/03/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 303 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/03/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

LA COURNEUVE - Parc Des Sports Interdépart N°05 - NNI 930270205

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 05/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 12/12/2024 et des documents transmis et/ou en possession de la Commission :

- Rapport de visite
- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Test initiaux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/03/2035.

LA COURNEUVE - Parc Des Sports Interdépart N°11 - NNI 930270211

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 05/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 12/12/2024 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite
- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Test initiaux

La C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/03/2035.

LA COURNEUVE - Parc Des Sports Interdépart N°04 - NNI 930270204

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 05/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 du 12/12/2024 et des documents transmis et/ou en possession de la Commission :

- Rapport de visite
- AAC
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- Test in situ initiaux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 14/03/2035.

1.2 Confirmation de classement

NOISY LE GRAND - STADE DES BORDS DE MARNE 1 - NNI 930510101

Reprise de dossier suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 06/09/2024.

Cette installation sportive était classée en niveau T4 PN jusqu'au 16/12/2023.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 12/03/2025, ayant constaté la mise en conformité des zones de sécurité.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T4 le 20/02/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- AAC
- Plan des Vestiaires
- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite

Au regard des éléments transmis et de la levée des non-conformités, la CRTIS propose une confirmation de classement en niveau T4 PN jusqu'au 14/03/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

CHAMPIGNY SUR MARNE - STADE LÉON DUPRAT - NNI 940170201

Reprise de dossier.

Cette installation sportive était classée en niveau T5 SYN jusqu'au 12/10/2033.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 18/02/2025, suite à la création de nouveaux vestiaires.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande de classement en niveau T4 SYN du 06/03/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeu
- AAC
- Tests périodiques
- Rapport CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 26/10/2033.

1.4 Avis préalable

ABLON SUR SEINE - STADE PIERRE POUGET 1 - NNI 940010101

Cette installation sportive est classée niveau T5 SYN jusqu'au 29/04/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la création de nouveaux vestiaires, ainsi que des documents transmis :

- Plan de masse
- Plan des tribunes
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires
- Courrier d'intention de réalisation de travaux

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

CHAMPIGNY SUR MARNE - STADE LÉON DUPRAT - NNI 940170201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé
Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 03/03/2025.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement initial en niveau E6 signée par le propriétaire le 03/03/2025.
Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 278 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.5
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.74

Vu l'étude d'éclairage CalcuLux Area du 17/08/2023
La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/03/2029.

2.2 Confirmation de classement

VITRY SUR SEINE - STADE ARRIGHI - NNI 940810301

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 17/01/2025.
Contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 11/03/2025.
La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 13/02/2025.
Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 174 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.29 (supérieur à 0.4 pour E6)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.53 (supérieur à 0.6 pour E6)

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/03/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

SOISY SOUS MONTMORENCY - STADE ALBERT SCHWEITZER 2 - NNI 955980102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du District du Val d'Oise, le 06/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 06/03/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.7
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.85

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/03/2029.

- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**

SOISY SOUS MONTMORENCY - STADE ALBERT SCHWEITZER 1 - NNI 955980101

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage Signify du 03/09/2024
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 05/02/2025
- Plan de l'aire de jeu (dimensions de 105 m x 68 m) avec 4 mâts de 24 m
- 24 projecteurs de 1550 W
- 4 projecteurs de 100 W

Au regard des éléments transmis:

- Eclairement moyen horizontal : 270 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.66
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,80
- GR -MAX 44.9

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

MONTESSON - STADE DES PETITS CHÊNES 2 - NNI 784180101

Cette installation sportive est classée niveau T5 PN jusqu'au 04/09/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour la création d'un nouveau vestiaire, ainsi que des documents transmis:

- Plan du projet
- Plan de masse
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour la création de deux vestiaires et pour un classement au niveau T5 PN

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

ST GERMAIN EN LAYE - STADE GEORGES LEFÈVRE N°4 - NNI 785510104

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 07/02/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 06/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 06/03/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 167 Lux (E5 min 200Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.33 (E5 min 0.5)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/03/2029.

VOISINS LE BRETONNEUX - PARC DES SPORTS DU GRAND PRÉ 1 - NNI 786880101

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 16/11/2023.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 04/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le

propriétaire le 24/02/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.64
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.83

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/03/2029.

VERSAILLES - STADE DE PORCHEFONTAINE 4 - NNI 786460201

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 02/04/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 04/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 04/03/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 303 Lux (E4 min 320 Lux)
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.61
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/03/2029.

ST GERMAIN EN LAYE - STADE GEORGES LEFÈVRE N°2 - NNI 785510102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E5 jusqu'au 01/03/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 06/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 06/03/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 158 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.28 (E6 min 0.4)
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.43 (E6 min 0.6)

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/03/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

PLAISIR - STADE BERNARD GIROUX 2 - NNI 784900102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E6 jusqu'au 03/01/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines , le 05/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 24/02/2025.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 309 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.5
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.65

Vu l'étude d'éclairage Signify en date 22/07/2024

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 14/03/2029.

VOISINS LE BRETONNEUX - PARC DES SPORTS DU GRAND PRÉ 2 - NNI 786880102

L'éclairage de cette installation était classé en niveau E7 jusqu'au 04/04/2024.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 04/03/2025.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 02/05/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 122 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.41
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.64

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/03/2029 et demande l'étude d'éclairage.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

PARIS - STADE CHARLES RIGOULOT - NNI 751150301

L'éclairage de cette installation sportive est classé en niveau E7 jusqu'au 10/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Etude d'éclairage Philips Lighting du 17/02/2023
- Demande d'avis préalable du propriétaire du 15/01/2025
- Plan de l'aire de jeu:(dimensions de 105 m x 65 m) avec 4 mâts de 20 m
- 24 projecteurs de 1505 W
- GR MAX : 46.1

Au regard des éléments transmis:

- Eclairement moyen horizontal : 463lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0.59
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,81
- GR MAX : 46.1
- Angle Max de sources : 68°

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Règlement Ed.2021) sous réserve que la totalité des résultats photométrique in-situ soient conformes.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable
- 2.5 Affaires diverses

